

> Intitulé de l'emploi

**Garde-nature**

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le garde-nature assure la surveillance et le suivi d'un ou plusieurs sites, ainsi que la coordination d'actions techniques ou de gestion sur le terrain. Il contribue à maintenir, gérer et valoriser la qualité biologique et paysagère d'un site.

> Activités principales

- Information du public, contrôle et surveillance du respect de la réglementation
- Gestion courante et surveillance du site
- Gestion administrative et réglementaire et rédaction des actes (comptes rendus, instruction des demandes d'autorisation ou de dérogation, procès-verbaux)
- Identification, gestion ou réalisation des travaux de maintenance et d'entretien

> Compétences requises

**Savoir :**

- Techniques d'aménagement
- Réglementation applicable
- Environnement
- Cynégétique
- Outils de communication et de système d'information géographique

**Savoir-faire :**

- Utiliser les outils technologiques d'accès aux données
- S'adapter et réagir très vite aux nouvelles situations ou aux nouvelles évolutions réglementaires
- Rédiger et s'exprimer avec conviction et pédagogie

**Comportements professionnels :**

- Indépendance
- Intégrité
- Impartialité
- Disponibilité
- Autonomie
- Bon relationnel, sens de l'écoute et force de proposition

> Conditions particulières d'exercice

- Permanence les week-end et jours fériés
- Agent assermenté

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Développement des espaces naturels protégés
- Développement des actions de protection, de préservation et de valorisation des espaces

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

> Proximité avec d'autres emplois